

L'impossible appel aux Ordres sacrés des personnes homosexuelles

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

LE 31 AOÛT 2005, le pape Benoît XVI a approuvé une Instruction de la Congrégation pour l'éducation catholique intitulée en français : Les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au Séminaire et aux Ordres sacrés .

Trois mois après, le 4 novembre 2005, en la mémoire de saint Charles Borromée, patron des séminaires, cette Instruction composée avec le concours de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, fut publiée à la demande du Pontife romain pour ceux qui préparent les candidats aux ordres sacrés.

Cette initiative a une nature normative fondée sur un lien solidaire entre les textes bibliques et la position du Magistère catholique grâce à des éclaircissements autorisés de spécialistes . Le Magistère n'en profite pas pour juger les personnes atteintes d'inversion sexuelle mais rappelle simplement que celle-ci n'est pas norme de vérité sur le plan éthique, et social et qu'il est spécieux d'avoir à ce sujet un propos impulsif .

Dès lors, afin d'apprécier la portée de cette Instruction sur le plan canonique destinée à ceux qui assurent la formation au ministère sacré au sein d'un séminaire ou d'une maison semblable et qui doivent en rendre compte à l'évêque diocésain ou au supérieur, il faut d'abord constater l'importance qu'elle accorde au discernement d'une vocation diaconale et presbytérale, en respectant bien sûr ceux qui la sollicitent, et, ensuite, l'incompatibilité de cette sollicitation s'ils ont, en fait, des tendances homosexuelles avérées. Auparavant, en guise d'introduction, il est souhaitable de situer le texte dans le contexte culturel qui le fit naître.

I- LE CONTEXTE CULTUREL DE L'INSTRUCTION

Pourquoi a-t-il fallu rédiger et publier cette Instruction qui fut, il est vrai, immédiatement critiquée par les médias au nom d'une tolérance à la mode déclarant que chacun peut "choisir son sexe", tolérance politiquement correcte selon une expression habituelle qui signifie le consentement à une unique pensée à laquelle tout le monde devrait souscrire ?

Cette sorte de tolérance est une vaste question et l'Instruction veut conseiller dans cette conjoncture ceux qui ont la mission de former les séminaristes et, plus largement, ceux qui gouvernent l'Église. L'Instruction a, en effet, deux motifs pour origine : l'un directe relatif à l'idéologie dite de gender ou à la notion de genre et l'autre indirecte relatif aux déviations sexuelles sanctionnées par la justice pénale laïque comme par le droit pénal canonique mutatis mutandis, en particulier lorsque les enfants en sont les premières victimes . Sans être exhaustif, il y a ainsi deux sources principales qui ont justifié l'Instruction dont il faut avoir conscience.

[Fin de l'extrait] ...

Pour lire le texte complet, commandez Liberté politique n° 38 en cliquant [ici](#)

Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension.